

Nom de la collectivité : _____

Numéro de dossier : _____

Nom du projet : _____

ATTENTION ! LA DEMANDE DE LIQUIDATION DOIT ETRE SOLLICITÉE AU SYADEN AU PLUS TARD 1 MOIS A COMPTER DE LA DATE DE RÉCEPTION DE LA FACTURE DE L'ENTREPRISE RÉALISATRICE DES TRAVAUX OU DANS LE CAS D'UNE RÉGIE, AU PLUS TARD 1 MOIS APRES LA RÉALISATION DES TRAVAUX

DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR L'OBTENTION DE LA SUBVENTION
--

- 1)** Copie en **2 EXEMPLAIRES** de la facture des travaux acquittée avec le libellé rénovation/extension ainsi que le nombre de luminaires déposés clairement indiqué
- 2)** Envoi des plans de recollement au format numérique aux adresses mails suivantes : laurent.bertelli@syaden.fr / yann.sicard@syaden.fr
- 3)** La preuve de l'affichage de publicité quant à l'accompagnement technique et financier du SYADEN dans la réalisation des travaux d'éclairage public

4) SEULEMENT DANS LE CAS D'UNE RÉNOVATION (remplacement de luminaires vétustes par des luminaires neufs) :

Les 3 parties de l'attestation sur l'honneur, complétées et signées :

- **PARTIE A** : partie technique à compléter par votre ENTREPRISE, votre MAÎTRE D'ŒUVRE ou votre REGIE
- **PARTIE B** : partie administrative à compléter et signer par la COLLECTIVITÉ
- **PARTIE C** : partie administrative à compléter et signer par votre ENTREPRISE, votre MAÎTRE D'ŒUVRE ou votre REGIE

Remarque 1 : cette attestation sur l'honneur en 3 parties est nécessaire pour l'obtention des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE). Pour toute question sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergies merci de contacter le service Développement Durable du SYADEN.

Remarque 2 : le nombre de luminaires déposés doit toujours apparaître clairement sur les factures.

Remarque 3 : dans le cas où les travaux concernent à la fois de l'existant et de la rénovation, la facture devra distinguer et détailler ces 2 types de travaux.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES
ATTESTATION SUR L'HONNEUR - RESEAUX - ECLAIRAGE

PARTIE « A » : OPÉRATION STANDARDISÉE

PARTIE A-1 RES-EC-104 : Rénovation d'éclairage extérieur - Rénovation d'éclairage extérieur par dépose de luminaires et mise en place de luminaires neufs dont la source lumineuse peut être remplacée

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION :

*NOM DE LA COLLECTIVITÉ :

ADRESSE DES TRAVAUX : *RUE :

*CODE POSTAL :*VILLE :

*DATE D'ENGAGEMENT DE L'OPÉRATION (ex : date d'acceptation du devis) :

*DATE DE PREUVE DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION (ex : date de la facture) :

*RÉFÉRENCE DE LA FACTURE DES TRAVAUX (ex : N° facture ou DGD) :

*LES LUMINAIRES DÉPOSÉS SONT EXISTANTS DEPUIS PLUS DE 2 ANS A LA DATE D'ENGAGEMENT DE L'OPERATION : OUI NON

*TYPE D'ECLAIRAGE :

ECLAIRAGE PUBLIC DE TYPE « FONCTIONNEL » (autoroutier, routier, urbain, permettant tous les types de circulation : motorisée ou cycliste)

ECLAIRAGE PUBLIC DE TYPE « AMBIANCE » ou PRIVÉ (rues, avenues, parcs, allées, voies piétonnes, parkings, etc.)

Cette opération ne concerne ni les illuminations de mise en valeur des sites, ni l'éclairage des terrains de sport.

CAS N° 1 : Efficacité lumineuse⁽¹⁾ ≥ 90 lm/W, IP ≥ 65 et ULOR ≤ 1 % ou pour les LED ULR ≤ 3%

*Marque :

*Référence :

*Modèle :

*Type :

*Nombre de luminaires neufs installés :

CAS N° 2 : Efficacité lumineuse⁽¹⁾ ≥ 70 lm/W, IP ≥ 65 et ULOR ≤ 10 % ou pour les LED ULR ≤ 15%

*Marque :

*Référence :

*Modèle :

*Type :

*Nombre de luminaires neufs installés :

Nota : (1) L'efficacité lumineuse correspond au flux lumineux initial total sortant divisé par la puissance totale du système (y compris les auxiliaires). Dans le cas d'un éclairage « fonctionnel », seul le cas n° 1 est accepté.

PARTIE A-2 RES-EC-103 : Mise en place d'un système de variation de la puissance en éclairage extérieur.

*Caractéristiques de l'éclairage extérieur : la mise en place du système de variation de puissance intervient sur un éclairage extérieur public (autoroutier, routier, urbain, d'ambiances urbaines) ou privé (voiries, parkings, parcs) existant depuis plus de 2 ans, à l'exclusion de l'illumination de mise en valeur des sites et de l'éclairage des terrains de sport : OUI NON

*Puissance installée de l'éclairage régulé (en W):

NB : La puissance installée est égale à la somme des puissances nominales des lampes et des auxiliaires associés.

Caractéristiques du système de régulation : A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque :

*Référence :

NB : Sont éligibles à cette action les ballasts électroniques permettant une gradation ou les systèmes qui assurent cette fonction.

PARTIE A-3 RES-EC-107 : Mise en place d'une ou plusieurs horloge(s) astronomique(s) pour commander un éclairage extérieur.

*Caractéristiques de l'éclairage extérieur : la mise en place des horloges astronomiques intervient sur un éclairage extérieur public (autoroutier, routier, urbain, d'ambiances urbaines) ou privé (voiries, parkings, parcs) existant depuis plus de 2 ans, à l'exclusion de l'illumination de mise en valeur des sites et de l'éclairage des terrains de sport : OUI NON

*Caractéristiques des horloges astronomiques : Nombre d'horloges astronomiques installées :

L'horloge astronomique répond aux exigences suivantes :

- heure courante assurée soit par radio synchronisation soit par un système interne ;

- mise à l'heure automatique par radio synchronisation.

A ne remplir que si les marque et référence de l'horloge astronomique ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération:

*Marque : *Référence :

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES
ATTESTATION SUR L'HONNEUR - RESEAUX - ECLAIRAGE

PARTIE « B » : BÉNÉFICIAIRE DE L'OPÉRATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

NOM DU SIGNATAIRE : _____ PRÉNOM DU SIGNATAIRE : _____

RAISON SOCIALE (nom de la collectivité) : _____

N° SIREN : _____ FONCTION DU SIGNATAIRE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ PAYS : FRANCE

TEL : _____ MOBILE : _____ COURRIEL : _____

A l'issue de l'opération d'économies d'énergie : *(cocher l'une des 2 cases suivantes)*

- Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération ; ou la personne recevant le service acheté ;
- Je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération.

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- Que le **SYADEN** m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie. Le SYADEN a ainsi eu un rôle actif, incitatif et antérieur à l'engagement de l'opération, dans le cadre de sa compétence « Eclairage Public », dans la réalisation de l'opération ;
- Que je fournirai exclusivement au **SYADEN** l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;
- Que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
- L'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de luminaires, localisation, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci ;
- Que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée par l'article L. 229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant ;
- Qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération.

Fait à : _____

Cachet et signature du représentant de la Collectivité

le : _____

précédés de la mention « **Lu et approuvé** »

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques destinés à éviter les doubles-comptes de certificats d'économies d'énergie et à évaluer le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Le destinataire des données est le ministère en charge de l'énergie. Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifié, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : ministère en charge de l'énergie, DGEC, SCEE, certificats d'économies d'énergie, tour Pascal, 92055 La Défense Cedex. Vous pouvez également, pour motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'obtention de certificats d'économie d'énergie. Le destinataire des données est le SYADEN qui les transférera au ministère en charge de l'énergie. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SYADEN (Syndicat Audiois d'Énergies) 15 rue Barbès CS20073 11890 Carcassonne Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Le bénéficiaire ne peut prétendre qu'une seule fois à une contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. De plus, il est rappelé aux signataires de la présente attestation sur l'honneur que toute fausse déclaration expose notamment aux sanctions prévues au code pénal (article 441-7) : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié ».

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES
ATTESTATION SUR L'HONNEUR - RESEAUX - ECLAIRAGE

PARTIE « C » : PROFESSIONNEL AYANT MIS EN ŒUVRE LES OPÉRATIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

NOM DU SIGNATAIRE : _____ PRÉNOM DU SIGNATAIRE : _____

FONCTION DU SIGNATAIRE : _____

RAISON SOCIALE : _____

N° SIRET : _____

ADRESSE :

RUE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

PAYS : FRANCE

TEL : _____ MOBILE : _____ COURRIEL : _____

En tant que représentant de l'entreprise : (cocher l'une des 2 cases suivantes)

- Ayant mis en œuvre Ayant assuré la maîtrise d'œuvre

les opérations d'économies d'énergie réalisées dans le cadre de l'ensemble des travaux effectués sur le parc d'éclairage public et feux tricolores des communes adhérentes au SYADEN, j'atteste sur l'honneur :

- Que je fournirai exclusivement au **SYADEN** l'ensemble des documents permettant de valoriser les opérations au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, dont notamment, la présente attestation Entreprise, les devis des travaux, les bons de commande étude et travaux et les procès-verbaux de réception édités par le SYADEN dûment signés, les attestations de conformité aux CEE pour toutes les opérations relevant du secteur Réseaux – Eclairage dûment complétées, les documents techniques des fournisseurs des matériels posés, ainsi que les factures ou DGD des travaux réalisés (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective des opérations) ;
- Que je ne signerai pas, pour ces opérations, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
- L'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives aux opérations d'économies d'énergie, et le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en œuvre ces opérations ;
- Que les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées, et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément aux fiches standardisées d'économies d'énergie concernées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature des opérations et la réalisation effective de celles-ci.

Fait à : _____

Cachet et signature du représentant de l'Entreprise

le : _____

précédés de la mention « **Lu et approuvé** »

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques destinés à éviter les doubles-comptes de certificats d'économies d'énergie et à évaluer le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Le destinataire des données est le ministère en charge de l'énergie. Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifié, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : ministère en charge de l'énergie, DGEC, SCEE, certificats d'économies d'énergie, tour Pascal, 92055 La Défense Cedex. Vous pouvez également, pour motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'obtention de certificats d'économie d'énergie. Le destinataire des données est le SYADEN qui les transfèrera au ministère en charge de l'énergie. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SYADEN (Syndicat Audiois d'Energies) 15 rue Barbès CS20073 11890 Carcassonne Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Le bénéficiaire ne peut prétendre qu'une seule fois à une contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. De plus, il est rappelé aux signataires de la présente attestation sur l'honneur que toute fausse déclaration expose notamment aux sanctions prévues au code pénal (article 441-7) : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié ».